

2023/07/16

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 juillet 2023 - Délibération n° 2023/07/16

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS D'ÉDUCTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES (EAC) SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL, DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (COTEAC).

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, sur la commune de Bourgneuf, sur la convocation en date du 04 juillet 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Lillane – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – MALIVERT Jacques – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – WEIMANN Véronique – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – PAMIES Jean-Michel – NOURRISSAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique.

Étaient excusés : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – PARAYRE Régis – DUAGY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – RABETEAU Raymond – CALOMNE Alain – DERIEUX Nicolas – DUGUET Pierre – RICARD Jean-Michel – LAPORTE Martine.

Pouvoirs

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Mme FAURE Josette ;
2. M. DESLOGES Georges donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
5. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves ;
6. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc ;
7. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël ;
8. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. TROUSSET Patrick ;
9. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Mme DAURY Claudine ;
10. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis ;
11. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique ;
12. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry ;
13. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.

Suppléances : Mme WEIMANN remplace M. VALLAEYS Gaël et M. Didier VERGNAUD remplace M. Bruno CLONCHON.

Secrétaire de séance : M. Joël LAINE

Scrutin ordinaire

| En exercice | Présents | Votants | | | | |
|-------------|----------|---------|--------|---------------|----------|--------|
| | | Pour | Contre | Abstention(s) | Blanc(s) | Nul(s) |
| 64 | 37 | 50 | | | | |
| 50 | 0 | 0 | | | | |

Vu la délibération n°2022/07/05 du Conseil communautaire en date du 12 juillet 2022 autorisant le Président à signer la convention portant renouvellement d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CoTEAC) avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'éducation nationale pour une durée de 3 ans : 2022-2025 ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, le ministère de la culture (DRAC Nouvelle-Aquitaine) et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ont signé en février 2023, et pour une durée de 3 ans, le renouvellement d'une Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC), visant à favoriser un large accès aux arts et à la culture des jeunes, et au-delà, de tous les habitants. À la suite de l'appel à projet de l'Éducation Nationale, via la plateforme Adage (dépôt des dossiers par les établissements scolaires), une commission partenariale entre la DRAC Nouvelle-Aquitaine, l'Éducation nationale et les collectivités territoriales impliquées s'est tenue, le 30 juin 2023 pour étudier chaque candidature déposée dans cette phase principale de l'appel à projet.

La Communauté de communes est chargée de déterminer les modalités et le montant de la subvention à allouer pour chaque projet sélectionné concernant des actions EAC sur le territoire, dans la limite du montant inscrit au budget. La commission « culture et vie associative » s'est réunie, jeudi 29 juin, afin d'étudier les projets.

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes :

| Etablissements scolaires | Projets | Domaines artistiques et culturels | Intervenants | Montants |
|-------------------------------------|---|---|---|--------------------|
| E.P Pontarion | "spectacle de Noël créole" | Musique | Association Créol'océan | 500,00 € |
| E.P Montboucher | " Montboucher s'embellit" | Arts visuels, arts plastiques | Mako Moya | 3 000,00 € |
| E.P Marie curie BOURGANEUF | "les madeleines sonores" | Musique et patrimoine | Association "ça arrive" | 5 100,00 € |
| E.P Le Monteil au Vicomte | "à la recherche du petit prince" | Arts visuels, arts plastiques / photographie | Léon Dubois | 1 800,00 € |
| E.P Royère de Vassivière | "les objets sont aussi des instruments" | Arts numériques / musique | La bûche à bouche | 1 500,00 € |
| E.P Royère de Vassivière | "l'herbier bleu" | Arts visuels / arts plastiques / culture scientifique | Loren Gautier | 2 520,00 € |
| Collège Ahun | "Street art au collège" | Arts visuels, arts plastiques | Laurent Guillot | 2 450,00 € |
| Lycée Pro Delphine Gay - BOURGANEUF | " un récit à soi et aux autres : comment on se raconte aujourd'hui" | Théâtre / univers du livre | Instants libres | 1 905,00 € |
| Collège Bourganeuf | "JPLD News - l'émission de la team médias du collège Jean Picart le Doux" | Audiovisuel / média et information | Association Ecoute ce que tu vois | 1 640,00 € |
| Collège Bourganeuf | " le Louvre aux champs" | Univers du livre et des écritures / patrimoine | 4 auteurs indépendants / FSE collège Bourganeuf | 780,00 € |
| Tous les établissements | Pôle Art | Arts visuels, arts plastiques | La Métive | 3 500 € |
| | | | | 24 695,00 € |

Pour rappel, le BP 2023 prévoit une inscription budgétaire de 25 000€. Les a
scolaire 2023-2024 et emportent donc engagement sur les crédits 2023. Les dépenses sont lissées sur l'année
scolaire pour garantir le respect des enveloppes budgétaires inscrites aux budgets primitifs.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Attribue les subventions dans le cadre du CTEAC telles qu'exposées ci-avant,
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

